



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015 – 16h45

Mme THÉBAUD, Provisseure du LLG, ouvre la séance à 17h05.

1. Véronique BOLA, proviseure-adjointe est nommée secrétaire de séance.
2. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité (*14 votants*)
3. Le procès-verbal du CA en date du 23 avril 2015 est adopté à l'unanimité (*14 votants*)
Aucune observation n'est apportée au dernier compte rendu du dernier CA.
4. PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité
Mme la Provisseure remercie M. MUTUEL, AdP et Mme CARSUZAA pour le travail de qualité réalisé pour le PPMS de notre lycée (ci-joint document de présentation).
Adopté à l'unanimité (*14 votants*)
5. Bilan de l'année scolaire 2014-2015
 - Mme la Provisseure présente le bilan (ci-joint) de cette année scolaire en faisant le point sur nos objectifs : réflexion sur l'évaluation des élèves, réactualisation de notre contrat d'objectifs et projet d'établissement. Elle remercie aussi l'ensemble des personnels pour leur investissement et les nombreuses réussites de notre établissement qui est en pleine dynamique. Pour 2015.2016, il faudra conforter ces résultats et travailler auprès de nos élèves sur l'orientation vers nos bacs technologique.
 - Bilan des actions CVL – responsable : Mme BERTIN, CPE (ci-joint document).
Projet, entre autres, avec le collège de Montgaillard, l'objectif du CVL pour la rentrée 2015 de travailler sur l'axe Développement Durable. Le CVL a été très actif cette année, il a pris en charge l'accueil des usagers lors de manifestations, a participé sur l'information faite aux élèves de seconde sur l'orientation.
 - Bilan de la vie scolaire (ci-joint document)
 - Rapport d'activité du CDI (ci-joint document)
 - Rapport d'activité santé
6. Conventions
Mme la Provisseure et Mme la Gestionnaire nous informent sur les différentes conventions, au total il y a 5 conventions :
 - Conventions avec l'Université :
 - Nos étudiants de BTS qui quitteraient le cursus avant l'obtention du diplôme peuvent se voir valider des équivalences pour entrer en L2 (ci-joint document)
Adopté à l'unanimité (*14 votants*)
 - Pour la convention pour les étudiants de CPGE, les professeurs ont demandé de rajouter une phrase qui précise: « **Si les actions décrites dans cet article sont à développer, elles restent facultatives, basées sur le volontariat de chacun et dans le respect des statuts de chacun** ».
Adopté : *11 voix pour et 3 abstentions*

- Convention de fonctionnement du CPP :
Demande de validation du renouvellement de la convention de fonctionnement du CPP Réunion avec l'université de Lorraine désignant M. DURBANT, Responsable administratif du CPP ; Mme CARSUZAA, Gestionnaire du CPP ; maintien du secrétariat CPP sur un support AED de 70 %, hors quotité des AED affectés au lycée remboursé au Rectorat par l'Université de Lorraine, le recrutement de personnels enseignants du 2^{ème} degré ou de l'université. Cette année seule des enseignants du 2nd degré sont intervenus et dont les salaires restent à la charge du Rectorat.
L'université de Lorraine s'engage à verser une subvention de fonctionnement de 2000 € au Lycée.
La durée de la convention est de 3 ans sans tacite reconduction.
Adopté à l'unanimité (14 votants).
- Convention de cession de biens : don à école primaire de Saint Leu centre par le lycée de 4 écrans d'ordinateurs à tube cathodique déjà sortis de l'inventaire et dont le lycée prévoyait l'évacuation pour mise au rebut. Ces écrans fonctionnent mais non plus d'utilité au lycée.
Adopté à l'unanimité (14 votants).
- Convention de partenariat avec le LP L'Horizon pour la fabrication d'un objet confectionné : l'objet est un système de levage réalisé par les étudiants du BTS Electrotechnique du LLG. Le LP se charge d'acheter le matériel au vu des devis transmis par les enseignants du BTS Electrotechnique et versera 1 500 € au lycée Lislet Geoffroy pour le travail réalisé.
Adopté à l'unanimité (14 votants).

7. Points financiers

Décision budgétaire modificative pour information n°5

Mme la Gestionnaire commente le tableau des mouvements budgétaires objets de la DBM distribué en séance :

- ouverture de la subvention FSL 2015 (5 000 €) sur le service VE.
- diminutions des prévisions de reliquats 2014 sur DGE 2013, TA, etc.
- suppression de l'ouverture des crédits faite pour le projet « Un fruit à la récré » de mars 2015 car le lycée a obtenu la gratuité des fruits et n'a pas eu besoin de solliciter une subvention auprès de la Région Réunion ni de remboursement auprès de France Agrimer. A titre d'information, il est précisé que le coût de la gratuité obtenue auprès de l'IREN était de 2 440 € et que l'action sera reconduite en mars 2016, mais cette fois avec un coût à la charge du lycée à prévoir sur le budget 2016.
- ajustement de l'ouverture prévisionnelle de la subvention de maintenance 2015. Le lycée avait ouvert 12 000 € sur le service ALO et 3 000 € sur le service OPC pour des travaux qui seraient supérieurs à 800 € HT.
Le montant de la subvention 2015 venant d'être notifié et étant de 21 810 € dont 15 000 € destinés à la mise en conformité des installations techniques du lycée et 6 810 € pour l'amélioration des logements de fonction. L'ajustement a donné lieu à +3 810 € sur ALO et +3 000 €.
- ouverture d'une recette exceptionnelle sur les crédits globaux d'activités pédagogiques octroyés au projet LIOSE en 2014 correspondant à une prise en charge de dépenses 2014 sur une autre subvention.

Demande d'autorisation avec effet rétroactif d'utiliser de la caisse de solidarité pour aider un étudiant malgache admis aux oraux de l'ENSAM. Mme la gestionnaire explique qu'un étudiant malgache du BTS CRSA a passé, au lycée, le concours banque ENSEA en mai et est admissible à l'ENSAM. Il doit passer l'oral à Paris le 22 avril.

L'étudiant n'est éligible ni au dispositif de continuité territoriale de LADOM, ni à celui de la Région Réunion en raison de sa nationalité. Il n'est pas parvenu à obtenir de financement du consulat de Madagascar malgré plusieurs communications téléphoniques et courriers de Mme la Provisure.

La direction du lycée a trouvé comme seul moyen d'acheter le billet d'avion : départ le 19 juin et retour le 24 à La Réunion, la date de l'oral des dernières épreuves du BTS étant le 25 juin.

Le billet le moins cher a été acheté dans l'urgence mercredi 10 juin pour 836,54 € en puisant dans la caisse de solidarité.

Les fonds sociaux du lycée ne pouvaient être utilisés car ils sont réservés aux seuls élèves du 2nd degré.

Le lycée a pris en charge 636,54 € sur la caisse de solidarité, l'étudiant contribuant pour 200 €. Les enseignants du BTS CRSA et de la prépa ENSEA du lycée se sont cotisés pour rendre à l'étudiant ses frais de participation. Ce dernier sera hébergé sur Paris par un ami, mais devra faire face à des frais de transport, de repas... Disposant du billet d'avion, il a pu demander une aide au CROUS au titre d'un fonds d'urgence spécifique car le billet étant la condition sine qua non à l'étude du dossier, il est en attente de la décision du CROUS.

Demande faite de valider de manière rétroactive cette aide d'urgence à la mobilité métropole pour cause d'admissibilité à l'oral à l'ENSAM de l'étudiant malgache en recourant à la caisse de solidarité.

Adopté à l'unanimité (13 votants).

Un point d'information est fait par Mme la Provisure sur un recours en référé précontractuel déposé par une société qui n'a pas eu les lots n°1 et 2 du marché public informatique du lycée. Le lycée doit produire des observations en défense. Attache a été prise auprès de la responsable des affaires juridiques du Rectorat.

L'audience en référé est fixée au 26 juin.

8. Voyage scolaire

Mme la Gestionnaire informe le CA du projet de voyage pédagogique, à Paris, d'une semaine pendant les vacances scolaires du 4 au 12 mars 2016, organisé par Mme JACQUETY, enseignante SES pour 22 élèves de terminale Littéraire qui suivront l'enseignement de spécialité Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain (DGEMC) pour aller voir les institutions politiques et les grandes juridictions françaises : Assemblée Nationale, Sénat, Conseil d'État, Conseil Constitutionnel, Cour de cassation... (Ci-joint programme prévisionnel).

Le coût du voyage est de 1 508 €, les familles pourront bénéficier d'aides dans le cadre de la Continuité Territoriale, de la CAF et de la Région (160 €).

La participation des familles sera à hauteur de 1 348 € maximum (1 508 € - 160 €).

Adopté à l'unanimité (13 votants).

Validation de l'échéance de paiement (ci-joint). Adopté à l'unanimité (13 votants).

Pour la prise en charge financière des enseignants-accompagnateurs, l'autorisation est demander de réaffecter les 2 700 € pris sur le fonds de réserve du lycée et ouverts dès le budget initial 2015 au projet en Allemagne de Mme Poje qui n'a pu avoir lieu.

Le coût accompagnateurs sera de 3016 € ; le complément aux 2 700 € sera ouvert sur 2016 lors du solde du règlement du voyage.

Adopté à l'unanimité (13 votants).

9. Préparation de la rentrée 2015

Mme la Provisure informe le CA qu'une nouvelle secrétaire de direction a été nommée, que la secrétaire d'intendance est mutée et donc remplacée, qu'un agent chef est nommé pour la rentrée. Elle remerciera M. CARO qui a fait fonction pendant 2 ans, pour son travail et sa présence. Cela a permis d'apaiser les conflits internes et de développer un meilleur esprit d'équipe.

Mme la Provisure-adjointe informe le CA de la proposition d'ouvrir un nouvel Enseignement d'Exploration à la rentrée prochaine : ICN (Informatique et Création Numérique). M. GONTIER, professeur de mathématique et d'ISN informe le CA que 5 lycées seront retenus pour l'expérimentation, 1 par bassin ; le lycée de Bellepierre serait pressenti pour le bassin Nord. Cet EDEX peut être proposé par le lycée, mais pas sous le nom ICN si le lycée n'est pas retenu pour l'expérimentation. L'enseignement doit se faire en pluridisciplinarité, nous proposons un enseignant de mathématique, certifié pour enseigner l'ISN (Informatique et Science du Numérique, enseignement de spécialité en Terminale S) et un enseignant de STI SIN.

Mme la Provisure adjointe fait le point sur les effectifs de 1^{ère} (nos secondes montantes) :

1 ^{ère} ES	Effectif : 39 élèves	Prévision : 34
1 ^{ère} L	Effectif : 26 élèves	Prévision : 21
1 ^{ère} S-SVT	Effectif : 38 élèves	Prévision : 38
1 ^{ère} S-SI	Effectif : 22 élèves	Prévision : 18
1 ^{ère} STI2D AC	Effectif : 5 élèves	Prévision : 12
1 ^{ère} STI2D EE	Effectif : 1 élève	Prévision : 10
1 ^{ère} STI2D ITEC	Effectif : 6 élèves	Prévision : 16
1 ^{ère} STI2D SIN	Effectif : 23 élèves	Prévision : 32
1 ^{ère} STL Biotech	Effectif : 7 élèves	Prévision : 15
1 ^{ère} STL SPCL	Effectif : 6 élèves	Prévision : 15

Sur le niveau seconde et terminale, aucun changement par rapport aux effectifs prévisionnels.

Mme la Provisure-adjointe informe également sur le niveau BTS 2^{ème} année, des baisses d'effectifs et devra ajuster les dédoublements de certaines classes en fonction du nombre d'étudiants.

Point sur les admissions en BTS et CPGE à la suite du 1^{er} tour :

Globalement, les 4 BTS sont sur la voie de recruter le nombre d'étudiants prévus dans chaque filière, les phases d'affectation n'étant pas encore terminées. Il en est de même pour la CPGE.

10. Journée de solidarité

Mme la Provisseure informe le CA qu'elle va lancer un sondage auprès des professeurs pour connaître leur avis sur le choix de la date de la journée de solidarité. Elle communiquera les résultats du sondage avant les congés. Voici les choix possibles :

- A. 2 mercredis après-midi (date à définir)
- B. Le **mercredi 27 janvier 2016** toute la journée (anticipation d'un jour sur le retour des vacances, avec pique-nique façon auberge espagnole)
- C. Le **Samedi 27 février 2016** toute la journée (avec pique-nique façon auberge espagnole) *
- D. Le lundi de pentecôte, le **lundi 16 mai 2016** toute la journée (avec pique-nique façon auberge espagnole)

* Pour les BTS et le pré-bac, compte-tenu du faible nombre de visiteurs, il a été décidé de ne plus participer à ces JPO, mais plutôt de banaliser le vendredi 26 février 2016 pour accueillir et présenter nos filières aux collégiens et lycéens de notre secteur.

11. Les IMP (Indemnités pour Missions Particulières)

Mme la Provisseure propose aux membres du CA un tableau de répartition, soumis au conseil pédagogique du 2 juin 2015, de la répartition des IMP pour le lycée. Le nombre d'IMP est de 23. Ils seront partagés entre les différents coordonnateurs de discipline, référents (ci-joint le tableau).

12. Modification de la maquette des bulletins

Mme la Provisseure-adjointe présente les modifications proposées en conseil pédagogique sur les bulletins pour la rentrée 2015 :

Bulletins de seconde : Suppression de la moyenne générale, rajout de la moyenne par bloc scientifique (Math-Physique-SVT) et par bloc littéraire (français, LV, histoire-géo), l'EPS, les options, les EDEX seront à part.

Bulletins de première : Suppression de la moyenne générale, faire apparaître les coefficients des épreuves de la filière.

Bulletins de terminale : Aucun changement par rapport à cette année, maintien de la moyenne générale sur le bulletin calculés avec les coefficients des épreuves de la filière.

Pour permettre au conseil de classe de statuer sur les récompenses, le récapitulatif des moyennes par discipline et par classe fera apparaître la moyenne de l'élève. Cette moyenne ne sera pas reportée sur les bulletins.

Un représentant du SNALC insiste sur le fait que ces tableaux des moyennes distribués aux délégués élèves, parents, devront être rendus au président du conseil de classe en fin de conseil.

Concernant les récompenses, il est décidé, qu'en cas de désaccord entre les membres du conseil de classe pour la donner ou pas, un vote départagera les avis.

13. L'Accompagnement Personnalisé

M. le Provisseur-adjoint présente la proposition de projet d'accompagnement personnalisé, discuté lors du dernier conseil pédagogique du 2 juin 2015, pour approbation.

L'académie de La Réunion a souhaité donner une nouvelle impulsion au dispositif d'« Accompagnement personnalisé » (AP), mis en œuvre depuis la réforme des lycées, en demandant aux établissements de formaliser un projet AP.

L'AP proposé à tous les élèves de la seconde à la terminale, à raison de 2h / semaine, fait intervenir, au lycée Lislet Geoffroy, au moins 3 professeurs, sur des séquences qui portent sur de la méthodologie, de l'aide à l'orientation ou encore du soutien et de l'approfondissement (pour toutes les classes de seconde).

Le projet AP discuté lors du dernier CP, du 2 juin 2015, vise à actualiser des éléments de contenus, de méthodes pédagogiques et d'organisation de l'AP.

Sur le plan des contenus : une des vocations de l'AP est de développer, chez les élèves, des compétences transversales, à partir des enseignements disciplinaires (notre projet AP intègre ainsi des séquences d'aide à l'orientation en 1ère et TERM, afin de mieux préparer les élèves aux études post bac ; au niveau 1ère, des séquences de méthodologie à l'oral prépareront les élèves aux épreuves anticipées du bac).

Concernant les méthodes pédagogiques : pour favoriser l'implication, et l'autonomie des élèves, la démarche de projet (interdisciplinaire) de groupe paraît, à ce titre, intéressante à développer.

Enfin, concernant l'organisation de l'AP, 2 points sont à souligner pour la rentrée prochaine :

- Au niveau seconde, dans l'équipe d'AP intervenant pour une classe, il y aura un professeur du pôle technologique (pour rapprocher le pôle d'enseignement technologique et celui de l'enseignement général + mieux informer les élèves sur les voies de formation technologique).
- Il sera indispensable de rendre effectif des temps de concertation et d'échanges périodiques entre les intervenants, afin d'avoir une cohérence d'ensemble.

Adopté à l'unanimité (13 votants).

14. Le Bal des Terminales

Mme la Proviseure informe que pour la 2^{ème} fois, le 6 juillet 2015 de 19h00-23h30 aura lieu, sous le porche du pôle technologique, le Bal des Terminales.

Un appel est lancé auprès des adultes de la communauté, ainsi que les parents pour assurer la sécurité et l'encadrement de cette soirée. Les personnes volontaires devront se faire connaître auprès de la direction.

15. Questions diverses

Un représentant du SNALC demande que les sanctions soient durcies à l'encontre élèves qui utilisent le téléphone portable en cours et que des actions de sensibilisation, d'information soient faites à la rentrée.

Mme la Proviseure relit le règlement intérieur en vigueur sur les téléphones portables et affirme que la procédure de confiscation du téléphone est appliquée.

Rappel de la procédure : « Si un professeur surprend un élève ou un étudiant à utiliser son téléphone portable en cours, le téléphone est confisqué par l'enseignant, remis à l'un des membres de la direction. Le téléphone ne sera remis qu'aux responsables légaux. »

Un représentant du SNALC précise que tous les professeurs doivent jouer le jeu et appliquer cette procédure.

Un représentant du SNALC demande un affichage de l'extrait du règlement intérieur sur les téléphones portables dans chaque salle de classe, il demande également que soit rajouté au règlement intérieur que cette procédure s'applique aussi aux étudiants ou aux élèves même majeurs, c'est-à-dire que le téléphone portable n'est remis qu'aux parents ou responsables légaux. Il ne pourra en aucun cas être remis à l'élève ou à l'étudiant.

Un représentant des parents rajoute que la règle s'applique à tous et même aux enseignants.

Un représentant des élèves demande ce qu'il se passe si l'élève refuse de remettre le téléphone au professeur et si la sanction prendra en compte ce refus.

Mme la Proviseure répond que l'enseignant doit faire appel, dans ce cas, à un assistant d'éducation qui conduit l'élève ou l'étudiant dans un des bureaux de la direction afin qu'il remette son téléphone portable et que, bien évidemment, la sanction prendra en compte ce refus.

Un représentant des élèves demande pourquoi le système de la cantine est au forfait et non au ticket car il trouve anormal que les élèves payent alors qu'ils ne se rendent pas forcément tous les jours à la cantine. Mme la Gestionnaire lui répond qu'auparavant le lycée fonctionnait au ticket sauf qu'avec cette organisation une quantité importante de nourriture a été gaspillée tous les jours. Avec le système du forfait, on peut davantage prévoir les quantités de repas distribués quotidiennement.

Mme la Proviseure informe que dans l'ensemble cette année la qualité des repas du restaurant scolaire s'est améliorée.

19h05, l'ordre du jour est épuisé, fin de séance.

La secrétaire de séance,

Véronique BOLA

La Présidente du C.A.,

Soizic THEBAUD